



**Association reconnue d'intérêt général loi 1901**

**Procès verbal des délibérations de l'Assemblée générale du 11/06/2025**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mai à vingt heures, les adhérents et membres du bureau de l'association Yawenta France se sont réunis via MS TEAMS pour la tenue de l'Assemblée Générale annuelle sur convocation du président Patrick Coccolo. Cette convocation a été transmise par mail le vingt-huit avril deux mille vingt-quatre.

Sont présents, le Bureau :

- Patrick Coccolo, Président;
- Véronique Coccolo, Trésorière;
- Bérénice Morizeau, Secrétaire;

Ainsi que 1 adhérents 2024:

- Jocelyne Beulin

Se sont excusés:

- Jean-François Morizeau
- Colette Morizeau

L'assemblée est présidée par monsieur Patrick Coccolo, président de l'association.

**Ordre du jour**

- Présentation et approbation du bilan moral 2024
- Présentation et approbation du bilan financier 2024
- Election du bureau 2025
- Clarification des activités du Centre Yawenta à Shashemene
- Projets et orientations 2025

**Première résolution :**

L'assemblée générale approuve le bilan moral 2024, résolution votée à l'unanimité

**Deuxième résolution :**

L'assemblée générale approuve le bilan financier 2024, résolution votée à l'unanimité

**Troisième résolution :**

Le bureau 2024 se représente pour 2025 et est élu à l'unanimité par l'assemblée générale.

**Quatrième résolution :**

La poursuite de la communication en faveur du centre auprès du public, l'encouragement d'initiatives pour promouvoir et récolter des fonds pour l'association, la promotion des plateformes qui facilitent la récolte de fonds restent nos priorités. La recherche d'aide pour créer un nouveau flyer reste d'actualité. L'organisation de collectes participatives pour l'année 2025 n'a pas été évoquée mais n'est pas à exclure.

Les membres du bureau ainsi que les membres présents se félicitent des résultats de l'année 2024 à l'aune des actions entreprises. Ils expriment toutefois le besoin de redynamiser l'association par diverses actions et initiatives afin de maintenir le soutien financier, matériel et moral nécessaire au projet en Ethiopie.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président.

Patrick Coccolo

